

Maisons-Alfort, le 26 mars 2015

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
des préparations phytopharmaceutiques
MOMENTUM F et MOMENTUM TRIO.**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par ADAMA France S.A.S., relatif à une demande de modification des informations déclarées : ajout d'une taille d'emballage comprise dans la plage des tailles déjà autorisées.

Considérant que ces préparations, dont les autorisations de mise sur le marché, n°2140065 et n°2140050 détenues par ADAMA France S.A.S. sont en cours de validité.

Considérant les demandes de transfert de ces autorisations initialement détenues par PROBELTE, demandées au bénéfice de la société ADAMA France S.A.S. (Dossier N° 2015-0360 et 2015-0361).

La demande porte sur l'ajout de nouveaux volumes d'emballage en PE (12 Kg pour MOMENTUM F, et, 6 et 12 Kg pour MOMENTUM TRIO), compris dans la plage des tailles déjà autorisées.

L'Anses émet un avis favorable à la demande de modification des informations déclarées : ajout de tailles d'emballages comprises dans la plage des tailles déjà autorisées, présentée par ADAMA France S.A.S., qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour les produits MOMENTUM F et MOMENTUM TRIO.

Marc MORTUREUX